

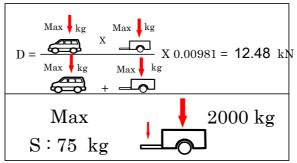
NOTICE DE MONTAGE ATTELAGE MERCEDES SPRINTER VOLKSWAGEN LT 28-31-35

N° CE : e11*94/20*1082*00



BOISNIER SAS

REF.: 85154







MERCEDES SPRINTER VOLKSWAGEN LT 28-31-35

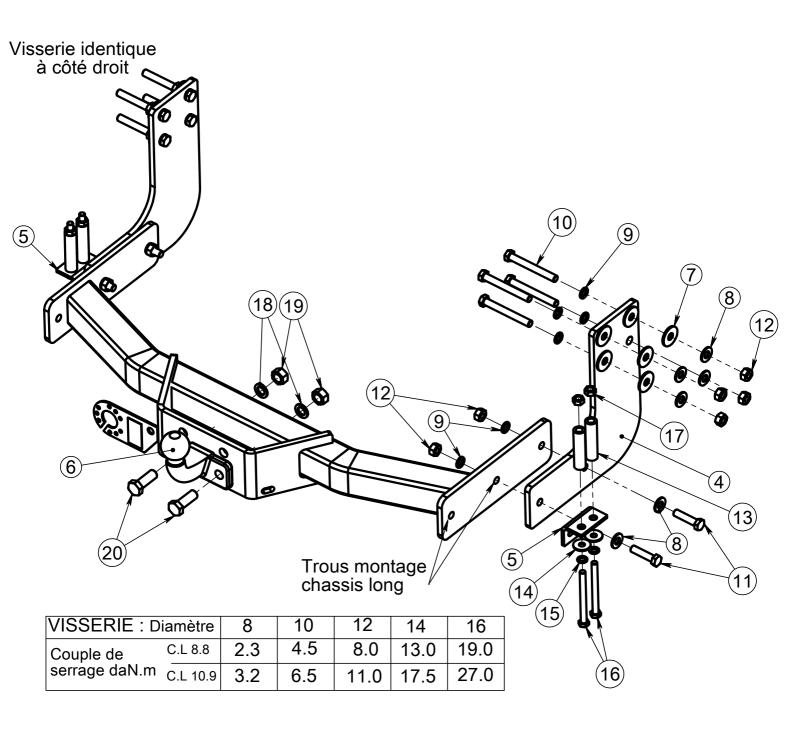
REF.: 85154

Démontage pare chocs : Trous à réaliser : NON NON

Découpe : Découpe visible :

NON NON

- Démonter les 2 vis Ø 12 + les écrous HM12 et les 4 vis Ø 10 maintenant le marche pied.
- Présenter les bras droit et gauche sur l'intérieur des longerons, intercaler les rondelles et fixer avec la visserie fournie conformement au schéma ci contre.
- Positionner et fixer les équerres à l'aide de la visserie et des entretoises fournies.
- Présenter la ferrure sous le véhicule et la fixer aux bras avec la visserie fournie dans les 2 trous avant ou arrière suivant longueur du chassis.
- Remonter le marche pied.
- Bloquer toute la visserie (voir tableau des couples de serrage).





MERCEDES SPRINTER VOLKSWAGEN LT 28-31-35

REF.: 85154

Schéma	Rep.	Qté.	DESIGNATION	CODE
	4	2	BRAS D+G	8515440
	5	2	EQUERRE	8515450
	6	1	REZ50	001001
0	7	12	rondelle 13x37x3 Din 9021	722.10.13037030
0	8	12	rondelle 13x27x2,5 NFE 25-513	700.34.13027025
Ø	9	12	rondelle GROWER M12 DIN128A zn	700.20.12
	10	8	vis DIN 931 M12x100 zn	700.00.12100
	11	4	vis EF DIN 933 M12x50 zn	700.03.12050
(S)	12	12	écrou H DIN 934 M12	700.22.12
0	13	4	Entretoise 20x4 L80	950072
0	14	4	rondelle 10,5x30x2,5 DIN9021	700.34.10530025
Ø	15	4	rondelle GROWER M10 DIN128A zn	700.20.10
	16	4	vis DIN 931 M10x110 zn	700.00.10110
6	17	4	écrou H DIN 934 M10	700.22.10
0	18	2	rondelle GROWER M16 DIN128A zn	700.20.16
	19	2	écrou H DIN 934 M16	700.22.16
	20	2	vis EF DIN 933 M16x45 zn	700.03.16045

DOCUMENT A CONSERVER



POSE:

INFORMATIONS GENERALES

- Nous vous conseillons vivement de lire attentivement le manuel d'utilisation de votre véhicule, sur le sujet, et la notice de montage de la ferrure d'attelage, puis de repérer les différents points de fixation avant d'entreprendre la pose.
- Sur une coque de véhicule des écarts de montage ou de soudage étant courants, il est nécessaire de présenter l'attelage sous le véhicule avant d'effectuer le perçage des trous de fixation, éventuels.
- Le constructeur pouvant modifier un véhicule en cours d'année, nous avertir en cas d'impossibilité de montage.
- Afin d'obtenir des liaisons correctes entre le véhicule et sa ferrure d'attelage, il importe d'éliminer correctement les diverses surépaisseurs (mastics, cire, etc...) pouvant se trouver sur les surfaces concernées. Si nécessaire, protéger avec un produit antirouille les surfaces métalliques découvertes.
- Dans le cas ou (le/les) anneaux de remorquage sont à supprimer, le remorquage se fera naturellement et avantageusement avec la ferrure d'attelage.
- Branchement électrique, 1 schéma de cablage est joint au faisceau standard livré avec la ferrure.
- Pour les véhicule équipés d'un ordinateur de bord ou d'une centrale électronique de contrôle, avec ou sans système SYP (synthèse parole), consulter et respecter la notice spécifique contenue dans le manuel d'entretien du véhicule, à défaut se procurer cette notice auprès du concessionnaire.

RECOMMANDATIONS GENERALES D'UTILISATION:

- INDICATIONS PORTEES SUR LA PLAQUE CONSTRUCTEUR :

- S = Charge **MAXIMUM VERTICALE** sur la rotule de l'attelage, autorisée par le constructeur du véhicule.
- $\sqrt[4]{}$ = Charge tractable **MAXIMUM** autorisée, pour le type de véhicule le plus puissant de la gamme.
- Pour connaître le poids tractable MAXI. autorisé pour votre véhicule, consulter votre carte grise.
- PTR (Poids Total Roulant) moins PTC (Poids Total en Charge) donne le poids de la remorque en charge (Poids tractable maxi).
- A 50 X : Classification européenne de ce type d'attelage
- e2 : Pays d'homologation 2 = FRANCE
- D : Charge d'essai d'homologation.
- CE: N° d'homologation européenne.
-: Date de fabrication.

- VISSERIE:

Resserrer toute la visserie après 500 kms de traction.

NOTA: le poids réel de la remorque attelée derrière un véhicule ne peut dépasser de plus de 30 % le poids réel de celui-ci (article R 54.1).

-UTILISATION EN TOUT TERRAIN:

Dans ce cas d'utilisation, la charge tractable maxi doit être diminuée de 50 % en adoptant une conduite la plus souple possible et en limitant la vitesse suivant la configuration du terrain à un maximum de 30 km/h.

- GARANTIE:

Nos ferrures d'attelage sont garanties 2 ans (à partir de la date de montage d'origine et condition de montage et d'utilisation correcte).